

Lettre n° 71 de Mgr Bernard Fellay aux Amis et Bienfaiteurs de la FSSPX de novembre 2007

Publié le 1 novembre 2007
Mgr Bernard Fellay
7 minutes

Chers amis et bienfaiteurs,

a messe traditionnelle n'a jamais été abrogée. Quelle joie, chers fidèles, a rempli nos cœurs à l'annonce du Motu Proprio de Benoît XVI, le 7 juillet ! Nous y voyons une réponse du Ciel à notre



croisade de rosaires. Non pas simplement par le fait de la publication du Motu Proprio, mais surtout en raison de l'étendue de l'ouverture vers la liturgie traditionnelle que nous y trouvons. En effet, ce n'est pas le missel seul qui est déclaré loi de l'Eglise, mais aussi d'autres livres liturgiques.

Il faut affirmer que si la messe n'a jamais été abrogée, elle a conservé ses droits. Le Motu Proprio en réalité n'accorde rien de nouveau à la messe de toujours, il affirme simplement que la messe de Saint Pie V, appelée de Jean XXIII pour l'occasion, est toujours en vigueur, malgré une absence et une interdiction de la célébrer de près de quarante ans. La messe tridentine est toujours la messe catholique. La subtile et maladroite distinction entre forme ordinaire et extraordinaire d'un même rite pour parler de la nouvelle et de l'ancienne messe ne trompera personne. L'évidence parle d'elle-même dans ce domaine. Ce qu'il faut retenir, c'est l'affirmation de la pérennité de la messe comme loi universelle de l'Eglise catholique. Qui dit « loi de l'Eglise » dit par là-même : ni indult, ni permission, ni condition. Les évêques essaient de neutraliser l'effet salutaire du Motu Proprio par des restrictions contraignantes et odieuses. Ils ne suivent certainement pas la volonté du Souverain Pontife. Il sera très intéressant d'observer le développement de cette fronde plus ou moins ouverte, en grande partie cachée. De cette confrontation va dépendre l'histoire de l'Eglise pour plusieurs décennies. Prions pour que le Pape ait la force de maintenir et d'imposer ce qu'il vient de redonner à l'Eglise.

Cela va beaucoup plus loin que la simple célébration de la messe. Le Motu Proprio entrouvre la porte à tout l'esprit liturgique antérieur dans le sens où il lui permet de se développer. La liturgie se compose de plusieurs éléments, dont évidemment le plus important est la sainte messe, mais ce trésor est serti dans un ensemble de livres liturgiques. Or il faut constater que la plupart d'entre eux, en tout cas les plus connus, vont retrouver une nouvelle vie : le rituel qui contient la manière de conférer les sacrements par le prêtre ainsi que les bénédictions ; en partie le pontifical qui contient le sacrement de confirmation, et le bréviaire. Tout cela forme un ensemble qui permettra sans aucun doute à l'esprit liturgique traditionnel de retrouver une place dans la vie de l'Eglise.

Les premiers effets du Motu Proprio sont intéressants, même s'ils sont presque insignifiants lorsqu'on considère la vie de l'Eglise dans son ensemble. Cependant quelques évêques soutiennent activement le mouvement et surtout, malgré les difficultés imposées par d'autres Ordinaires, des prêtres apprennent et se mettent à célébrer la sainte messe. Ils sont plus de 5000 dans le monde entier à avoir demandé les films descriptifs des cérémonies de la messe préparés par la Fraternité. Cela montre bien que les prêtres ont un intérêt certain pour la messe de toujours !

Ce qui est admirable, c'est l'avis unanime qui nous vient des prêtres découvrant la messe tridentine. Les témoignages qui suivent ne sont pas rares : « mais ce sont deux mondes ! » ; « célébrer face à l'autel ou face au peuple, c'est tout différent ! » ; « en célébrant cette messe, j'ai découvert ce qu'est

le prêtre ! ».

Ces témoignages en disent long et valent toutes les démonstrations.

Inutile de leur demander ce qu'ils pensent de la sainteté du nouveau rite... Il est évident que si une véritable liberté de célébration était garantie non seulement dans le droit mais dans les faits, le nombre des messes tridentines serait immédiatement décuplé.

Et pour qui est conscient du combat gigantesque qui fait rage dans notre Eglise catholique depuis au moins deux siècles, il est bien clair qu'autour de la messe se joue une grande partie de la crise de l'Eglise. Deux messes, deux théologies, deux esprits. Par la messe nouvelle a été inoculé dans toutes les veines du Corps mystique un nouvel esprit, « l'esprit de Vatican II ». La messe traditionnelle par contre irradie l'Esprit catholique. Le rite de Saint Pie V implique une cohérence incomparable de foi et de morale. Pour qui y assiste sérieusement, il est bien vite manifeste que cette messe est une exigence de foi, une foi qu'elle nourrit vigoureusement. Bientôt apparaît à l'âme fidèle la logique de la foi : *le juste vit de la foi*. On doit vivre comme on croit. Toute la morale chrétienne avec tout ce qu'elle demande de renoncement, de sacrifice, de détachement du monde, en découle. Dieu est saint et qui veut l'approcher doit vivre une vie de pureté, car sa sainteté exige de l'âme cette robe immaculée. Non seulement la messe fait ouvrir les yeux sur cette réalité, sur la sublimité de la vocation chrétienne, mais surtout elle en donne les moyens. Quelle abondance de grâce s'écoule sur le fidèle de « bonne volonté » et encore bien davantage sur le prêtre qui la célèbre !

Alors cette grâce irradiante de la messe appelle encore une autre sanctification : celle de la famille chrétienne et bientôt de toute la société. Si pendant des siècles et plus d'un millénaire la société a été chrétienne, il faut l'attribuer avant toute chose à la messe, à ce rite si saint que l'on trouve déjà achevé pour l'essentiel à la fin de l'Antiquité. Nous pouvons célébrer sans difficulté la messe appelée tridentine ou de Saint Pie V avec des manuscrits du Xe ou XIe siècle.

Et il est aussi impressionnant de constater que la décadence, voire la disparition de la société chrétienne trouve une accélération très nette au moment de l'introduction du nouveau rite. Qui ne voudrait y voir qu'un hasard ou une coïncidence ?

Nous sommes bien toujours dans le gigantesque combat pour le salut des âmes qui traverse l'Histoire de l'humanité. Espérons que les avancées opérées par le Motu Proprio ne fassent pas perdre de vue ces perspectives bien plus profondes, motif d'Espérance, mais aussi de courage renouvelé pour continuer le combat sur la route tracée par Mgr Lefebvre.

Le succès obtenu par notre croisade de rosaires, le zèle que nous y avons vu déployé, nous incitent à renouveler notre confiance à l'égard de notre Mère du Ciel, non pas par une croisade d'un ou deux mois, mais par une croisade perpétuelle du rosaire. Oui, que cette prière ne cesse de s'élever vers le Ciel pour le bien de l'Eglise, pour le salut des âmes ! Nous sommes persuadés que Notre-Dame ne restera pas indifférente à un tel assaut d'*Ave Maria* et qu'elle hâtera le relèvement de l'Eglise. Selon la belle parole d'un général suisse, le général Guisan, à la vue d'un soldat priant son chapelet : « Comme je voudrais voir la Suisse entourée de cette chaîne ! », nous voulons entourer l'Eglise tout entière de la chaîne du Rosaire, l'entourer d'une immense et continuelle suite d'*Ave Maria* pour sa défense et sa protection.

Dès à présent nous lançons donc une croisade perpétuelle du Rosaire pour obtenir du Ciel non seulement que le décret d'excommunication soit retiré, mais surtout que la Tradition catholique soit rétablie à la place qui lui est due, dans toute son ampleur, jusqu'au triomphe du Cœur Immaculé de Marie.

Que tous les saints nous viennent en aide ! Que Notre Dame vous bénisse !

En la fête de tous les saints, 1 novembre 2007

+ **Bernard Fellay**